

Avis

Session du 6 au 13 octobre 2008

○ « La gouvernance régionale de la santé »

Conseil
Economique



Social
Poitou-Charentes

15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575 – 86021 Poitiers cedex
Tél : 05 49 55 77 77 / Fax : 05 49 55 76 76
www.cesr-poitou-charentes.fr / info@cesr-poitou-charentes.fr



Avis du CESR
« La gouvernance régionale de la santé »

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes
demande à rester présent dans la gouvernance régionale de la santé

Le projet de loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » va transformer profondément les conditions d'accès aux soins, à la santé et l'organisation même du système de santé. Il s'agit probablement de la réforme la plus importante depuis la création de la sécurité sociale et qui concerne chacun.

Si les négociations sont ouvertes au niveau national mobilisant chacun des partenaires sociaux, le **CESR Poitou-Charentes souhaite insister sur le rôle des Régions – conseils régionaux et conseils économiques et sociaux régionaux – dans la gouvernance du système de santé.**

Aujourd'hui, un constat fait consensus : la santé ne doit plus être abordée sous le seul angle de la pathologie et du recours aux soins, elle doit s'inscrire dans une approche globale de la personne et de l'environnement dans lequel elle vit et qui conditionne son état de santé. Dans ce contexte, les Régions ont pour la très grande majorité d'entre elles, développé des politiques ou actions régionales de santé en s'appuyant sur les travaux et avis de leur conseil économique et social :

- la santé est en effet devenue une préoccupation première des citoyens. Elle interroge de plus en plus les élus sur l'offre de prévention, de soins, de services et d'égalité d'accès, facteur de cohésion sociale du territoire ;
- les conseils régionaux disposent de compétences en terme de pilotage des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire dont la santé est un maillon incontournable ;
- enfin, les conseils régionaux sont responsables de la formation professionnelle et des formations sanitaires et sociales et à ce titre, peuvent contribuer au développement de l'observation, des connaissances et savoir-faire en matière de santé publique.

La régionalisation de la santé fait aujourd'hui partie de la réalité.

Ainsi le projet de Loi « Hôpital, patients, santé et territoires » prévoit la création d'Agences Régionales de Santé chargées, dans chaque région, de définir et mettre en oeuvre la politique régionale de santé.

Ces Agences s'appuieront sur une conférence régionale de santé qui participera, par ses avis, à la définition des politiques de santé régionales.

Les Conseils économiques et sociaux régionaux, présents dans les conférences régionales de santé actuelles (définies par la Loi de santé publique de 2004), sans remettre en cause les collègues proposés dans le projet de loi, demandent à poursuivre leur participation active au sein de ces conférences régionales de santé et souhaitent que cette participation, a minima un poste pour le Président du CESR ou son représentant, soit expressément prévue par décret.

La participation du CESR aux instances régionales de débat sur la santé est la garantie d'une meilleure appropriation des questions de santé publique, d'un partage des informations pour être en mesure, in fine, de rendre des avis éclairés sur les politiques mises en oeuvre par les conseils régionaux.

Vote sur l'avis du CESR

(« La gouvernance régionale de santé »)

**Adopté à la majorité
69 votants
63 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Baguet, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

1 contre

M. Barreau (FO)

